

Pac, Mercosur, simplification : l'Union européenne face aux défis agricoles

À l'occasion d'un déplacement organisé au Parlement européen mercredi 12 novembre, la presse française, dont la presse agricole départementale, a pu entendre une série d'élus et d'experts sur les grands chantiers de l'Union européenne, dont la compétitivité et les tensions commerciales autour de l'accord UE-Mercosur. Au terme de cette journée, les eurodéputés Éric Sargiacomo et Jérémy Decerle ont livré leur analyse de la réforme de la Pac, un dossier agricole lourdement impacté par les arbitrages budgétaires à venir.



La Commission européenne a dévoilé le 16 juillet dernier les grandes lignes de son budget 2028-2034, accompagnées d'une profonde refonte de la politique agricole commune (Pac) post 2027. Cette proposition prévoit que le financement de la Pac soit intégré à un fonds pour les partenariats nationaux et régionaux (PNR), commun à plusieurs politiques européennes, qui financerait aussi la politique structurelle et de cohésion territoriale, la pêche et les capacités de sécurité et de défense. Ce changement entraînerait la fusion des piliers actuels et la dilution du développement rural parmi d'autres politiques. Le deuxième pilier perdrait ainsi son identité budgétaire au profit d'un instrument unique piloté par les États membres. Agriculteurs et collectivités locales entreraient ainsi en concurrence pour les mêmes fonds. Ce basculement inquiète fortement les organisations agricoles comme plusieurs groupes politiques : la fusion rendrait la Pac moins commune, augmenterait les divergences entre États et placerait l'agriculture en concurrence directe avec d'autres priorités nationales.

Le second pilier de la Pac sacrifié

Face à cette proposition, le Parlement européen a adopté une position très différente. Le 5 septembre 2025, les députés ont demandé que la Pac conserve un budget autonome, que le second pilier sur le développement rural soit maintenu et que les politiques rurales ne soient pas absorbées par les mécanismes de cohésion. Les élus plaident aussi majoritairement pour une réduction de la complexité administrative et pour des incitations adaptées aux objectifs environnementaux, sans perte de crédits ni de cohérence politique. Dans ce contexte de fortes tensions, deux députés européens particulièrement engagés sur les dossiers agricoles, Éric Sargiacomo (S&D, vice-président de la commission Agri) et Jérémy Decerle (Renew Europe, membre de la commission Agri et ancien président national de Jeunes agriculteurs), ont détaillé les conséquences

possibles de la réforme et les raisons de leurs inquiétudes pour l'avenir de la Pac. « La proposition ne reprend pas les demandes des agriculteurs exprimées lors des manifestations dans toutes les capitales européennes en 2024 », estime Jérémy Decerle, de retour au Parlement après une interruption de mandat. Il juge le projet inadapté et largement insuffisant, notamment parce qu'il pourrait conduire à une baisse d'environ 20 % du budget agricole. L'ancien président national du syndicat Jeunes agriculteurs regrette aussi que, dans le projet de la commission, l'attribution des fonds soit décidée par les États membres.

« Pac : le A et le C s'estompent »

Cette lecture est partagée par Éric Sargiacomo qui rappelle que la Pac actuelle, fondée sur les plans stratégiques nationaux (PSN), a déjà entraîné une érosion du caractère commun de la politique agricole : « Ces PSN multiplient les concurrences intracommunautaires parce que chaque État n'aide pas les mêmes filières. La Pac devient de moins en moins commune. Le C commence à s'effacer et, avec ce que la Commission nous promet, le A risque aussi de disparaître ». Dans son projet, la Commission européenne propose un objectif d'au moins 10 % des dépenses du futur fonds PNR (regroupant la Pac, la cohésion territoriale et d'autres politiques) consacrés à la ruralité. Cette architecture budgétaire pose un autre problème : en regroupant des politiques jusque-là distinctes (agriculture, cohésion, ruralité) dans un fonds unique géré par les États, la Commission renvoie, de fait, une grande partie de la décision au niveau national. Un modèle que les deux députés jugent risqué, car « il affaiblit la capacité de contrôle et de cohérence de l'Union ». « C'est un écran de fumée, la Commission mélange des choux et des carottes », estime Éric Sargiacomo. Cette proposition de la Commission n'est

S.C.



▲ La politique agricole commune post-2027 se négocie actuellement à Bruxelles.

qu'un point de départ. Elle doit désormais être examinée par le Parlement européen et par le Conseil des ministres de l'Agriculture des Vingt-Sept. Ces instances entreront ensuite en trilogie, une phase de négociation à trois pour trouver un compromis. La version finale de la Pac 2028-2034 pourrait donc s'éloigner sensiblement du texte proposé par la Commission.

Simplification et Mercosur

En parallèle de cette proposition de budget, la Commission a engagé une opération de simplification (lire ci-dessous) via 19 « paquets Omnibus », des textes législatifs qui regroupent chacun plusieurs modifications de règlements existants. Si un premier accord a été trouvé sur l'agriculture, les députés pointent des effets de bord possibles, notamment sur la chaîne de valeur ou le devoir de vigilance, traités dans d'autres Omnibus. Les deux élus ont également évoqué le Mercosur, dossier brûlant pour l'agriculture française, revenu sur la table depuis plusieurs mois. Leur verdict est sans nuance : l'accord est jugé « incohérent, dangereux et politiquement perdant » pour l'Union européenne. ■



▲ Avec sa proposition de budget 2028-2034, la Commission européenne veut rapprocher la Pac, cohésion et politique rurale dans un même instrument. Deux députés européens, Éric Sargiacomo et Jérémy Decerle alertent sur les conséquences de ce fonds unique.

UE-MERCOSUR / Le 14 novembre, 145 eurodéputés issus des groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et La Gauche ont déposé un projet de résolution sollicitant l'avis de la Cour de Justice de l'Union européenne. Les élus demandent qu'elle vérifie la compatibilité de l'accord UE-Mercosur avec les traités européens. Le point avec Pascal Canfin, eurodéputé français au sein du groupe Renew Europe.

« Accepter le mécanisme de rééquilibrage reviendrait à brader notre souveraineté législative »

Quel élément a motivé le dépôt de cette motion transpartisane ?

Pascal Canfin : « Nous sommes au total 145 députés à avoir déposé ce texte, qui sera soumis au vote du Parlement, afin que la Cour de Justice de l'Union européenne donne son avis sur la compatibilité de l'accord du Mercosur avec les traités européens concernant le mécanisme de rééquilibrage. C'est la première fois que la Commission européenne accepte un accord commercial dans lequel figure ce mécanisme demandé par les Brésiliens. Le problème est qu'il leur permettrait d'obtenir une compensation financière si nos lois européennes venaient à nuire à leurs exportations. Si nous gagnons ce vote, qui aura lieu au Parlement en session plénière d'ici le mois de janvier, le processus de ratification du Mercosur pourra être suspendu. »

Comment fonctionnerait ce mécanisme de rééquilibrage ?

P. C. : « Prenons l'exemple de deux nouvelles clauses miroirs agricoles sur des néonicotinoïdes interdits en Europe mais encore autorisés dans

« Le risque est de payer dès que nous légiférons une loi européenne »

les importations. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'introduction de ces clauses miroirs en 2026 diminuera automatiquement les exportations brésiliennes, puisque les agriculteurs utilisent ces insecticides. Si l'accord est signé avec la mention du mécanisme de rééquilibrage, les Brésiliens auront alors la possibilité de saisir des experts qui pourront attester l'impact négatif sur leurs exportations et leur accorder ainsi une compensation financière, soit dans le même secteur agricole, soit dans d'autres secteurs, comme l'automobile. Ce qui revient à brader notre souveraineté législative. Si nous acceptons cela pour le Mercosur, la première demande de l'Inde dans l'accord de négociation,

ou de la Malaisie dans l'accord commercial, sera l'introduction de ce mécanisme de rééquilibrage. In fine, le risque est de payer quelque chose dès que nous légiférons une loi européenne, ce que nous ne souhaitons pas. »

Qui sont les autres eurodéputés à soutenir cette initiative ?

P. C. : « Il nous fallait 72 signatures, nous en avons eu 150. En France, ces votes vont des Républicains jusqu'à La France insoumise, en passant par les Socialistes et les Verts. Nous avons une logique de cordon sanitaire, donc nous ne travaillons pas avec le Rassemblement national. Concernant les autres nationalités, nous avons travaillé avec nos homologues irlandais, belges, polonais, roumains... Des pays qui se posent également beaucoup de questions quant au contenu de ce traité. Nous pensons pouvoir gagner ce vote en additionnant deux types de dynamique : la mobilisation des agriculteurs et celle d'eurodéputés sensibles au sujet de la souveraineté. » ■

Propos recueillis par Léa Rochon



▲ Selon Pascal Canfin, ancien ministre du Développement en France et eurodéputé depuis 2019, le mécanisme de rééquilibrage est une bombe à retardement pour la souveraineté européenne.

PAC / Le 10 novembre, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont trouvé un accord afin de simplifier certaines exigences de la politique agricole commune (Pac). Il vise à réduire certaines obligations administratives et réglementaires imposées aux agriculteurs au cours de la période de programmation actuelle de la Pac.

La simplification de la réglementation agricole européenne est en marche

En mai dernier, la Commission européenne a présenté son train de mesures pour la simplification de la Pac actuelle découlant des recommandations issues du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture. Afin d'accélérer l'adoption des nouvelles règles, le Parlement européen a utilisé une procédure simplifiée permettant aux députés de déposer des amendements directement à la proposition de la Commission.

Davantage de flexibilité en faveur des agriculteurs

Le 10 novembre, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont trouvé un accord afin de simplifier certaines exigences de la politique agricole commune (Pac). L'accord provisoire, qui doit maintenant être approuvé par le Conseil et le Parlement avant que la réforme puisse entrer en vigueur, se décline en trois mesures. La première prône davantage de flexibilité pour les



▲ Les eurodéputés ont obtenu un accord afin que les terres considérées comme arables au 1^{er} janvier 2026 puissent conserver ce statut, même si elles n'ont pas été labourées depuis plusieurs années.

agriculteurs dans le maintien des terres en bonnes conditions agricoles et environnementales. Dans un double objectif de protéger la biodiversité et d'éviter un

« Rendre la Pac plus équitable, plus claire et plus proche des personnes qui travaillent la terre au quotidien »

considérées comme arables au 1^{er} janvier 2026 puissent conserver ce statut, même si elles n'ont pas été travaillées, labourées ou réensemencées. Seconde mesure : les députés ont défendu le principe d'inspection unique proposé par la Commission. Ce principe garantit aux agriculteurs de ne pas être soumis à plusieurs contrôles officiels au cours d'une même année. La troisième mesure concerne l'augmentation des plafonds d'aides en faveur des petits agriculteurs : un paiement annuel allant jusqu'à 3 000 euros (au lieu de 2 500 euros proposés par la Commission) et une nouvelle aide ponctuelle pour le développement commercial pouvant atteindre 75 000 euros (au lieu de 50 000 euros proposés). « Le Parlement

a démontré qu'il était possible de rendre la Pac plus équitable, plus claire et plus proche des personnes qui travaillent la terre au quotidien. Cet accord apporte un soutien accru aux agriculteurs, des règles plus efficaces pour les autorités nationales et des orientations environnementales plus claires, afin que les bonnes pratiques soient encouragées plutôt que pénalisées par la confusion ou la charge administrative. À partir du 1^{er} janvier 2026, ces nouvelles règles s'appliqueront à plus de neuf millions d'agriculteurs à travers l'Europe, car nous les avons écoutés et nous avons transformé leurs préoccupations en solutions concrètes », a indiqué le rapporteur de l'accord, le Portugais André Rodrigues. ■

Ludovic Barbarossa